

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX D111 – RUE ROGER TREMARE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1
Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur la D 111 rue
Roger Trémaré,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du lundi 27 octobre 2025 et jusqu'au 29 octobre 2025 travaux sur la D111 rue
Roger Trémaré :

La circulation est interdite / route barrée, sur la D111 rue Roger Trémaré, de l'intersection
de la rue Roger Trémaré et la rue de la Digue et jusqu'à l'embarcadère du bateau bus à Pen-
Mané.

Le stationnement est interdit dans toute cette Zone, parkings rue Roger Trémaré / Pen-
Mané interdit.

Une déviation pour les bus est mise en place, rue du Fort et rue de la Digue, le
stationnement est interdit sur cette déviation afin de faciliter la circulation des bus.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante :
EUROVIA.

Mise en place des panneaux de stationnement interdit pour la déviation des bus : Services
Techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 15 octobre 2025

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

